



Information mensuelle des élus AVENIR
au CSE SBS – Février 2024

Négociations Annuelles Obligatoires

... encore un constat de
désaccord

AVENIR à l'œuvre pour la défense du pouvoir d'achat des salariés

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) se sont achevées avec un constat de désaccord entre la Direction et l'ensemble des Organisations Syndicales. En effet, pour la Direction, les salaires, les frais professionnels, les tickets restaurant ne sont qu'une variable d'ajustement entre le taux de croissance du chiffre d'affaires et la rentabilité qui sont visés par la Direction.

AVENIR s'insurge de cette vision rétrograde dans laquelle la Direction ne voit en ses salariés qu'une ligne de tableur.

Contactez nous pour vos droits

info@avenir-soprasteria.com

06.06.40.48.82



Les Représentants de Proximité AVENIR

Lors du CSE du 26/01/2024, les membres du CSE ont accepté les nominations des représentants de proximité présentés par AVENIR, à savoir :

Pour le site de Trinity : Samar FEHRI - samar.fehri@soprabanking.com

Pour le site de Lille / Paris Kleber : Nabil HAIJE - nabil.haije@soprabanking.com

Pour le site de Vannes : Jean Michel CALCADA - jean-michel.calcada@soprabanking.com

Le rôle d'un Représentant de Proximité est de saisir l'employeur concernant vos réclamations individuels ou collectifs concernant vos droits et vos conditions de travail. En ce qui concerne les risques professionnels, le Représentant de Proximité analyse et hiérarchise les risques professionnels potentiels ou avérés du site auquel il est rattaché. Il recueille les suggestions et les doléances des salariés concernant les risques professionnels.

Afin que ces risques professionnels disparaissent, le Représentant de Proximité demande à la Direction des mesures de prévention. À la suite de la promulgation de ces mesures de prévention par la Direction, le Représentant de Proximité suit les effets de celles-ci sur le risque professionnel à corriger.

Le Représentant de proximité peut aussi prendre en charge les situations suivantes :

Prévenir les situations de harcèlement sur le site // Identifier les charges de travail excessives dans le site // Préconiser des améliorations dans l'organisation du travail du site // Recommander des actions de nature à améliorer la qualité de vie au travail des salariés sur le site // Améliorer la communication interne sur le site

Si vous avez une réclamation, vous pensez subir un risque professionnel, si vous vivez une situation anormale, si vos conditions de travail deviennent difficiles, n'hésitez pas à prendre contact avec le représentant de proximité AVENIR de votre site. Ce dernier se fera un plaisir de remonter votre situation à la Direction en l'anonymisant. S'il n'existe aucun Représentant de Proximité AVENIR sur votre site, veuillez prendre contact avec Alban de Kerros (alban.dekerros@soprabanking.com), représentant de la section syndicale AVENIR et membre titulaire AVENIR au sein du CSE Sopra Banking Software et Sopra Solutions.

